

Comité de Direction
case postale 24
1268 Begnins
Tél. 078 888 20 18
secretariat@aise-vd.ch

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU MERCREDI 27 AVRIL 2016
AU FOYER DE LA SALLE POLYVALENTE DE SAINT-GEORGE**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h00. Il salue l'assemblée et remercie les membres ainsi que le public pour leur présence. Il remercie la Commune de Saint-George pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

L'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentation.
3. Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2015.
4. Communications du bureau.
5. Communications du Comité de Direction.
6. Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur les comptes de l'année 2015 – Préavis N°01/2016.
7. Rapport du Comité de Direction de l'AISE sur la gestion de l'année 2015 - Préavis N° 02/2016.
8. Demande d'acceptation de la convention pour la location du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment scolaire de Begnins – Préavis N°03/2016.
9. Indemnités pour la législature 2016-2021 – Préavis N°04/2016.
10. Approbation du rapport d'activités 2015 du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade.
11. Nomination d'un membre suppléant pour la commission de révision du règlement du Conseil Intercommunal.
12. Divers et propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 23 présents, 3 excusés et 1 absent (après assermentation).

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 **Assermentation**

Le Président procède à l'assermentation suivante :

Monsieur Patrick Visinand, nouveau membre pour la Commune de Vich, en suite à la démission de Madame Josée Leupin. Monsieur Patrick Visinand entre en fonction immédiatement sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 3 Pièce 168 Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2015

Monsieur Didier Lohri précise qu'il est arrivé à 20h10 et n'a donc pas pu participer aux discussions des points N°1 à 7.

Cette modification enregistrée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

Point 4 Communications du bureau

Pas de communications.

Point 5 Communications du Comité de Direction

Madame Claudine Vanat-Gachet, Présidente

Suite à la mise à zéro de la convention Etat-Communes, la reprise des tâches déléguées se déroule bien.

Depuis janvier 2016 L'AISE envoie des factures aux les parents d'élèves pour les camps et autres sorties scolaires. Les élèves n'apportent plus d'argent à l'école.

Le CoDir remercie tous les membres présents ainsi que le Président et la secrétaire pour le travail effectué durant cette législature.

Madame Vanat-Gachet demande à toutes les Municipalités de déléguer, dans la mesure du possible, des personnes motivées et disponibles en tant que membre du CoDir de l'AISE.

Madame Anne Stiefel

Le CoDir étudie actuellement le financement des transports intra-muros dans les Communes membres.

L'AISE demandera à toutes les Communes de distribuer les abonnements CarPostal pour l'année scolaire 2016-2017. Ceux-ci devront être remis aux élèves ou à leurs parents via les greffes. Cette nouvelle organisation intervient suite à la mise à zéro des accords Etat-Communes.

Point 6 Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur les comptes de l'année 2015 - Préavis N° 01/2016.

Pièce 172 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°01/2016 par Monsieur Jean-Jacques Nicolet

Le CoDir demande au Conseil intercommunal d'accepter les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés et d'en donner décharge au CoDir et au boursier de l'Association.

Pièce 173 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis N° 01/2016 par Monsieur Etienne Bovy

qui propose au Conseil Intercommunal d'accepter les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés, d'en donner décharge au CoDir et au boursier de

l'Association et d'en donner décharge à la commission de gestion et des finances.

Discussions et remarques :

Monsieur Didier Lohri demande si le dépassement de budget au compte « 110.3181.00 » tient compte de l'envoi du référendum ?

Madame Vanat-Gachet répond que le tout ménage du 11 mars 2015 pour le référendum a coûté CHF 1'650.00. Un second envoi massif pour une nouvelle organisation des transports a été envoyé à tous les parents d'élèves durant l'été 2015 pour un montant de CHF 1'600.00. Le reste de la somme concerne les envois courants de l'Association.

Monsieur Didier Lohri s'étonne de l'écart qu'il a constaté, aux comptes « 510.3116.00 » « 520.3116.00 » et demande des explications sur ces différences.

Madame Vanat-Gachet rappelle que la somme de CHF 200'000.00 a été transférée d'un compte à l'autre afin de pouvoir payer les factures courantes car la Commune de Bassins ne payait pas ses acomptes.

Monsieur Joseph Delort boursier de l'Association demande la parole.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de donner la parole à Monsieur Joseph Delort. Cette demande est acceptée à la majorité moins 2 abstentions.

Monsieur Joseph Delort explique qu'aujourd'hui, il n'est pas possible de remettre les CHF 200'000.00 sur le compte épargne. En effet, en effectuant ce transfert, l'AISE ne pourrait pas rembourser les Communes.

Monsieur Didier Lohri demande à l'AISE d'envoyer aux Communes un plan de financement mensualisé en fonction des dépenses mensuelles effectives.

Madame Vanat-Gachet explique que les transports sont payés par des acomptes mensuels à l'un des transporteurs et deux fois par an à l'autre. La gestion de l'Association est effectuée de la meilleure manière possible et l'AISE ne peut pas rendre l'argent aux Communes avant la validation des comptes par le Conseil Intercommunal.

Madame Chantal Landeiro rappelle l'article 29 des statuts de l'AISE.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°01/2016 ;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 2 non (Mme Pralong n'a pas voté).

- D'accepter les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés.
- D'en donner décharge au CoDir et au boursier de l'Association.

Point 7 Rapport du Comité de Direction de l'AISE sur la gestion de l'année 2015 - Préavis N° 02/2016.

Pièce 177 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N° 02/2016 par Madame Claudine Vanat-Gachet

Le CoDir demande au Conseil Intercommunal de donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2015.

Pièce 178 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis N° 02/2016 par Monsieur Etienne Bovy

qui propose au Conseil Intercommunal de donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion de l'année 2015.

Discussions et remarques :

Monsieur Alexandre Rastello demande comment s'explique la baisse d'élèves pour l'année scolaire 2015-2016 et quelle est la tendance pour les cinq années à venir.

Madame Vanat-Gachet répond qu'il y a une différence de quatre élèves ce qui correspond probablement à des départs mais cette différence est vraiment minime.

Monsieur Alexandre Rastello pense qu'une étude démographique est tout à fait envisageable et il souhaite que l'AISE fasse ce travail.

Madame Vanat-Gachet répond qu'il est uniquement possible de faire des estimations. Personne ne peut savoir ce qui va se passer dans les cinq années à venir dans les villages.

Monsieur Laurent Vukasovic confirme que le tableau des prévisions démographiques n'a pas été effectué cette année mais le CoDir remédiera à cela dès que possible.

Monsieur Edgar Cretegny remercie le Comité de Direction pour son travail.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°02/2016 du 21 mars 2016 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 2 abstentions (Mme Pralong n'a pas voté) de donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion de l'année 2015.

Point 8

Demande d'acceptation de la convention pour la location du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment scolaire de Begnins – Préavis N°03/2016.

Le Président demande à Monsieur Stéphane Gabriel Vice-Président, de présider ce préavis.

Pièce 179 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N° 03/2016 par Madame Claudine Vanat-Gachet

Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'accepter la convention pour la location du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment scolaire de Begnins, sis au Chemin de Fleuri 2.

Pièce 180 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis N° 03/2016 par Monsieur Etienne Bovy

qui propose au Conseil Intercommunal d'accepter la convention pour la location du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment scolaire de Begnins, sis au Chemin de Fleuri 2.

Discussions et remarques :

Arrivée de Madame Caroline Pralong à 21h00.

Messieurs Didier Lohri et Alexandre Rastello demandent le report de ce préavis. Il existe des locaux annexes dans toutes les Communes et il n'y a aucune convention pour ceux-ci. Afin de respecter les statuts gardons ce montant au budget jusqu'à la révision des statuts.

Madame Vanat-Gachet explique que le CoDir souhaite fixer un montant pour cette surface recevant des élèves secondaires de toutes les Communes membres de l'Association. Elle rappelle que le montant fixé au budget est de CHF 200'000.00 et que cette convention permet à l'AISE de faire des économies non négligeables.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°03/2016;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 2 non et 3 abstentions d'accepter la convention pour la location du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment scolaire de Begnins, sis au Chemin de Fleuri 2.

Point 9

Indemnisations pour la législature 2016-2021 – Préavis N°04/2016.

Pièce 182 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N° 04/2016 par Madame Claudine Vanat-Gachet

Le CoDir demande au Conseil Intercommunal :

- D'autoriser le CoDir de l'AISE à adapter ses indemnités pour législature 2016-2021.
- D'autoriser le bureau du Conseil Intercommunal de l'AISE à adapter ses indemnités pour la législature 2016-20216.

Pièce 183 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis N° 04/2016 par Monsieur Etienne Bovy
 qui propose au Conseil Intercommunal d'accepter ce préavis qui propose des indemnités qui semblent justifiées en comparaison à la réalité économique et/ou la fonction publique en moyenne.

Discussions et remarques :

Monsieur Didier Lohri regrette que les Communes ne soient pas informées de l'impact budgétaire de cette augmentation pour les Communes. Monsieur Didier Lohri demande si cette augmentation inclut l'AVS ? Est-ce que les augmentations des vacations sont englobées dans le budget 2016.

Madame Vanat-Gachet répond que ce montant ne figure pas dans le budget 2016 est c'est la raison pour laquelle un préavis est présenté ce soir.

Monsieur Joseph Delort répond qu'un compte AVS avait été créé pour tout le personnel « 130.3003 ». A présent, le montant AVS est distribué par Dicastère.

Monsieur Didier Lohri propose de reporter ce préavis car le conseil intercommunal attend une réponse du CoDir à la motion de Monsieur Luc Mouthon.

Madame Landeiro rappelle que, si ce préavis est accepté, l'augmentation des vacations aura lieu au 1^{er} juillet 2016. Elle rappelle qu'une augmentation du tarif des vacations ne veut pas dire augmentation des heures de travail. L'engagement d'un secrétaire général n'aura pas d'impact sur le tarif des vacations des membres du CoDir.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°04/2016;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 3 non et 1 abstention :

- D'autoriser le CoDir de l'AISE à adapter ses indemnités pour législature 2016-2021.
- D'autoriser le bureau du Conseil Intercommunal de l'AISE à adapter ses indemnités pour la législature 2016-20216.

Point 10 Pièce 184 Approbation du rapport d'activités 2015 du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade

Tous les membres ont reçu ce rapport par courrier.

Le Président demande pourquoi le rapport ne mentionne pas les noms des nouveaux membres ?

Madame Landeiro donne le nom des deux nouveaux membres de la société civile soit Monsieur Loris Falletti et Madame Maryline Clerc.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 2 abstentions d'approuver le rapport d'activités du Conseil d'Etablissement pour l'année 2015.

Point 11 Nomination d'un membre suppléant pour la commission de révision du règlement du Conseil Intercommunal.

Le président propose de ne pas nommer de membre suppléant car la fin de la législature approche.

Le Conseil donne son accord tacite.

Point 12 Divers et propositions individuelles

Monsieur Didier Lohri conteste l'annexe au procès-verbal mentionnant, en page 3, un manque de liquidité de CHF 175'000 à ce jour.

Madame Vanat-Gachet répond que c'est bien le montant qui était dû à l'AISE par la Commune de Bassins le 28 octobre 2015 soit l'équivalent de quatre mois de retard de paiement des acomptes.

Le Président annonce que la prochaine séance aura lieu en octobre 2016.

Monsieur Didier Lohri souhaite obtenir la date du paiement des acomptes de toutes les Communes membres afin d'avoir la preuve que les Communes paient leurs acomptes d'avance.

Le Président propose que le CoDir remette à tous les greffes un journal des versements de toutes les Communes pour l'année 2015.

Monsieur Luc Mouthon ne comprend pas pourquoi les Communes recevraient un tel document. Il rappelle que la commission de gestion et des finances peut à tout moment effectuer des vérifications dans les comptes.

Monsieur Didier Lohri estime que les comptes sont publics et cette demande de la Commune de Bassins doit recevoir une réponse.

Madame Vanat-Gachet tient à remercier Madame Muriel Rosselet pour son travail et tout ce qu'elle a apporté au CoDir durant cette législature elle lui souhaite tout le meilleur pour la suite.

Madame Muriel Rosselet a beaucoup aimé travailler au sein du CoDir de l'AISE. Malgré les difficultés rencontrées, Madame Rosselet retiendra de beaux moments passés au sein à l'AISE.

Monsieur Alain Domenig souhaite la bienvenue à tous à Saint-George et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 21h40.

Le Président :

Antoine Nicolas



La Secrétaire :

Vanessa Wicht